MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC
ET DE L'INTEGRATION
****

CABINET
****

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès
****

ARRETE N° 14 509 /MEFPPPI-CAB

portant changement de dénomination de la caisse féminine nationale d'épargne et de crédit mutuel en "Et+" en qualité d'établissement de microfinance de première catégorie

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION,

Vu la Constitution ;
Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;
Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
Vu le règlement n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;
Vu le règlement COBAC EMF 2002/17 du 15 avril 2002 relatif aux modifications de situation juridique et aux conditions de prise de participation dans les EMF ;
Vu le décret n°2012-1035 du 25 septembre 2012, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la caisse féminine nationale d'épargne et de crédit mutuel du 20 mars 2011 ;
Vu les statuts de la caisse féminine nationale d'épargne et de crédit mutuel du 14 décembre 2003 ;
Vu la lettre n°050/CFNCM de 28 mars 2011 relative à la déclaration de changement de dénomination de la caisse féminine nationale d'épargne et de crédit mutuel en "Et+", établissement de microfinance de première catégorie ;

ARRÊTE :

Article premier : La caisse féminine nationale d'épargne et de crédit mutuel, établissement de microfinance de première catégorie change de dénomination et devient "Et+", établissement de microfinance de première catégorie.

Article 2 : "Et+" subroge aux engagements et aux activités de la caisse féminine nationale d'épargne et de crédit mutuel.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2013

Gilbert ONDONGO./-